

Réunion du Conseil Municipal

du 11 juin 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 11 juin 2020 à 19H30 sous la présidence de Madame Cécile Creuzon, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'année 2019.
- 2 - Constitution des commissions communales.
- 3 - Vente d'une parcelle de terrain zone industrielle.
- 4 - Grande Rue du Puy.
- 5 - Transfert de charges compétence écoles
- 6 – Divers.

Présents : MM. Nicolas BESSON, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes. Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le procès verbal du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de la lettre de démission de madame Marie-Chantal SIMONNET.

Monsieur Didier GIRAUD remplacera madame Marie-Chantal SIMONNET au Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D.

1) Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'année 2019

– Lotissement :

Madame Marie-Thérèse PIERRON présente le compte administratif 2019 du lotissement. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 49 369,72 € et le montant des recettes à 49 369,72 €. Le résultat de fonctionnement du lotissement est égal à 0. En investissement, le montant des dépenses s'élève à 48 642,72 € et le montant des recettes à 80 000 €. Le résultat de l'investissement du lotissement s'élève à + 31 357,28 €.

Mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, le compte administratif 2019 du lotissement est voté à l'unanimité.

– Bâtiment Zone Industrielle :

Madame Marie-Thérèse PIERRON présente ensuite le compte administratif du bâtiment de la zone industrielle. En fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 3 004,81 € et les recettes à 32 580,42 € avec une participation du budget principal de 26 434 € d'où un résultat excédentaire de +29 575,61 €. Avec un solde antérieur reporté de - 173,66 €, le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement s'élève à +29 401,95 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 14 169,49 € et les recettes à 2 721,62 € d'où un résultat déficitaire de - 11 447,87 €. Avec un résultat antérieur reporté de - 17 884,20 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à - 29 332,07 €.

Mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, le compte administratif du bâtiment de la zone industrielle est voté à l'unanimité.

Budget Principal :

Madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, présente ensuite le compte administratif 2019 du budget principal. En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 812 617,17 € et les recettes à 927 274,54 € d'où un résultat excédentaire de +114 657,37 €. Avec un résultat antérieur reporté nul, le solde d'exécution cumulé s'élève à +114 657,37 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 369 651,23 € et les recettes à 474 834,50 €, d'où un résultat excédentaire de 105 183,27 €. Avec un résultat antérieur reporté de - 146 992,50 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à - 41 809,23 €. Au 31 décembre 2019, les restes à réaliser s'élèvent à 446 768 € en dépenses et à +314 075 € en recettes d'où un besoin de financement de - 174 502,23 €.

Mis au vote par madame Marie-Thérèse PIERRON, adjointe, le compte administratif 2019 du budget principal est voté à l'unanimité.

2) Constitution des Commissions communales :

Madame le Maire précise que les adjoints seront présents dans toutes les commissions et qu'un président ou une présidente seront désignés pour chacune d'elles.

- Ouverture des plis : Mme Marie-Thérèse PIERRON, MM. Nicolas BESSON et Claude TOURAND, titulaires.
- Finances : Mmes **Cécile CREUZON**, Christine BOUSSAGEON et M. Nicolas BESSON.
- Personnel : Mmes **Marie-Thérèse PIERRON** et Isabelle ROUSSILLAT
- Voirie et chemins : MM. **Claude TOURAND**, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Mmes Nadine GAUSSE et Isabelle ROUSSILLAT.
- Travaux : M. **Claude TOURAND** et Mme Christine BOUSSAGEON.
- Culture et Patrimoine : Mme **Nadine GAUSSE**, M. Jérémy GORSSE, Mmes Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON et Isabelle ROUSSILLAT.
- Communication et Bulletin Municipal : M. **Nicolas BESSON** et Mme Muriel BOUCHARD.
- Urbanisme : Mme **Cécile CREUZON**, Mme Muriel BOUCHARD et M. Nicolas BESSON.
- Cimetière : M. **Jérémy GORSSE**, Mmes Muriel BOUCHARD, Nadine GAUSSE et Isabelle ROUSSILLAT.
- Pompiers : MM. Olivier NORE et Claude TOURAND

Des réunions de commissions sont programmées :

- Finances : 17 juin à 18H00
- Cimetière : 22 juin à 18H30
- Voirie et chemins : 18 juin à 17H00
- Règlement du lotissement : 19 juin à 9H00
- Travaux : 26 juin à 17H00
- Communication : 23 juin 18H30

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des contraintes sanitaires liées au Covid 19, CAP Chambon a annulé la brocante, le marché du terroir aura lieu sans repas.

La fête annuelle est aussi annulée.

3) Vente d'une parcelle en zone industrielle :

L'entreprise Auvergne Communication est propriétaire de l'ancien bâtiment ALLEZ et est installée. Elle a aussi acquis une partie d'une parcelle communale autour du bâtiment.

La vente de la M.E.G.A. devrait être signée prochainement.

4) Grande Rue du Puy :

Les gros travaux devraient être terminés fin juillet. Quelques soucis avec les riverains ont été réglés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Actuellement, un différent subsiste avec M. et Mme Jean-Louis CANO. La réfection des trottoirs privés a été prise en charge par la commune selon une convention signée par chacune des parties soit 3 500 € pour le trottoir de M et Mme Jean-Louis CANO. Ils souhaitent maintenant une marche supplémentaire dont le coût s'élèvera à plus de 600 €.

A la question : est-ce que la commune accède à cette demande, le Conseil Municipal a répondu non à l'unanimité.

5) Transfert compétence écoles :

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la compétence « écoles » a été transférée à la communauté de communes Creuse Confluence. Comme pour chaque transfert de compétence, un rapport est établi par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Montant des Attributions de Compensation de la Communauté de Communes : 95 797 €

Montant du coût de la compétence « école » : 80 728 €(moyenne années 2016/2017/2018)

Décision de la C.L.E.C.T. en prenant en compte le coût par rapport à la population de la commune : 53 846 €

Montant des Attributions de Compensation après le transfert de la compétence « écoles » : 95 797 €- 53 846 €= 41 962 €

Le Conseil Municipal accepte le calcul de la C.L.E.C.T.

6) Divers :

➤ Bâtiments :

▪ La maison de M. Luc ZAWORSKI située 6, rue de la Brèche menace de s'écrouler et présente un danger de sécurité publique. Après plusieurs lettres recommandées adressées au propriétaire, la commune a diligenté une procédure de mise en péril imminent. Un expert nommé par le tribunal administratif a remis un rapport (coût 821,95 €). Le propriétaire devait réaliser les travaux dans un délai de trois mois, aucune réparation n'ayant été entreprise, la remise en état incombe à la commune qui se retournera contre le propriétaire. Des devis sont en cours.

▪ La maison de M. Sydney RAPPERPORT (décédé) située 21, rue Taillandier est en très mauvais état. Les employés communaux ont abattu la partie dangereuse, l'entreprise commanditée par la commune peut effectuer les travaux de toiture. (procédure de mise en péril sur des biens sans maître)

▪ Une pièce va être aménagée en bureau dans les locaux de la mairie pour traiter les demandes de cartes d'identité et de passeports (travaux en régie).

➤ Autorisations :

▪ Dans le cadre des contraintes sanitaires liées au Covid 19, le Bistrot d'Autrefois sollicite temporairement un espace un peu plus important pour sa terrasse. Madame le Maire prendra un arrêté.

▪ La cave du Broc qui souhaite s'installer en face de sa boutique bénéficiera temporairement d'un espace plus important dans le cadre des contraintes sanitaires. Madame le Maire prendra un arrêté.

▪ The Gallery installera des tables sur le trottoir pour ouvrir un salon de thé pendant l'été. Madame le Maire prendra un arrêté.

▪ Les Mains d'Artistes qui s'établissent dans le jardin du presbytère souhaiteraient l'installation de tables d'exposition devant le garage. Madame le Maire rencontrera les membres de l'association avant de prendre un arrêté.

➤ La Poste :

Les horaires sont restreints et font suite au plan estival de continuité. La Maison de Services Au Public va être transformée en Maison France Services à partir de septembre, ce qui implique un 2^{ème} salarié. En Creuse, seules les communes de Chambon sur Voueize, Bénévent et Chénéraillles ont été retenues label Maison France Service.

Après discussion avec les responsables de la Poste, le départ du courrier est repoussé de 12H00 à 14 H 00.

➤ La commune recevra deux stagiaires en espace vert pendant l'été. Le jeune Grégory TESSIER qui vient pour la 3^{ème} année pourrait bénéficier d'une gratification avec l'accord de son lycée.

➤ Les responsables de la garderie souhaitent une salle pour les repas des enfants pendant l'été. Le Conseil Municipal accepte d'attribuer la salle des associations.

➤ Creuse Pratique propose un encart publicitaire pour 500 € H.T. La revue ne paraîtra qu'en septembre. Le Conseil Municipal sursoit à cette demande.

➤ Un locataire qui n'a pas pu travailler pendant la période de confinement demande une suspension de son loyer. Le Conseil Municipal lui propose un étalement de ses loyers.

➤ M. Robert CHATEAU qui ferme l'église déménage fin juin, le Conseil Municipal réfléchit à son remplacement.

➤ Les employés municipaux ont nettoyé toutes les rues du centre bourg. Cela se voit !

➤ Madame Marie-Thérèse PIERRON, 1^{ère} adjointe, déléguée à la communauté de communes,

démissionne de son poste et dans l'ordre du tableau sera remplacée par M. Claude TOURAND.

- La licence IV des Estonneries est en vente pour 6 000 € A l'étude.
- Petite Rue du Puy : deux gros chiens divaguent. Mme le Maire informera la gendarmerie.

La séance est levée à 22 H 25.